

Prairies extensives (type humide)	
Localisation	
Parcelles situées en bordure de sites marécageux, le long d'alignement de dolines, au pied de pentes marécageuses (sols argileux, plaquages marneux)	
Plantes indicatrices	
	Renouée bistorte (<i>Polygonum bistorta</i>) Sanguisorbe officinale (<i>Sanguisorba officinalis</i>) Reine-des-Prés (<i>Filipendula ulmaria</i>) Succise des prés (<i>Succisa pratensis</i>) Populage des marais (<i>Caltha palustris</i>)
Espèces cibles	
	Cuivré de la bistorte (<i>Lycaena helle</i>) (très menacé) Nacré de la Sanguisorbe (<i>Brenthis ino</i>) (menacé) Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>) (très menacé) Criquet ensanglanté (<i>Stethophyma grossum</i>) (vulnérable) Râle des genêts (menacé d'extinction) Tarier des prés (vulnérable) Pipit farlouse (vulnérable)
Espèce caractéristique	
	Cuivré écarlate (<i>Lycaena hippothoe</i>) (non menacé)
Mode d'exploitation de la surface	
- Fauche partielle des surfaces possible à partir du 1er juillet, en laissant au min. 10 % de la surface sur pied (en priorité peuplements denses de <i>Polygonum</i>, <i>Filipendula</i>, etc.; aussi sites de nids de tarier, pipit, ou râle signalés par les ornithologues), pour la première coupe	

- Pas de conditionneur pour épargner tous les insectes
- Pas de deuxième coupe ni de pâture d'automne sur la surface préservée (barrer au besoin), pour épargner les chrysalides
- Fauche centrifuge à chaque opération, ou en lignes successives dans les pentes fortes; réduire la vitesse du tracteur
- Déplacer le 10 % non fauché l'année suivante, de manière à éviter l'embroussaillage (rotation possible sur 2 ans de la partie préservée, fauchée alternativement)

Justification de la mesure

Le cuivré de la bistorte apprécie les prairies humides en friches avec une population dense de renouées bistortes (plante nourricière des chenilles). Cette espèce habite déjà sur des surfaces de 1 à 5 ha (exigences spatiales réduites), ce qui fait que même de petites surfaces lui sont favorables.

Le papillon pond en mai-juin, les chenilles se développent sur la face inférieure des feuilles jusqu'à fin juillet, puis la chrysalide est formée dans la litière où elle passe l'hiver. La pâture de ces surfaces humides défonce le terrain et détruit les chrysalides, elle ne doit donc pas être faite sur les surfaces de renouées conservées pour le développement de chenilles.

Ce type de prairie est idéal en combinaison avec des prés à litière des sites marécageux. Il valorise pleinement les prairies périphériques de ces marais. Ce type de gestion permet de réaliser une récolte d'herbage de meilleure qualité que le pré à litière, tout en permettant le déroulement du cycle du papillon sur une surface appropriée et donc son maintien durable.

Rappel des conditions OPD / OTerm / OQE

OPD	OQE "Qualité"
- Aucune fumure ni produit phytosanitaire (uniquement traitement plante par plante pour les plantes à problèmes, s'il est impossible de les combattre raisonnablement par des moyens mécaniques) - Date de 1^{ère} coupe. 15 juin (Plaine – colline), 1^{er} juillet (Montagne 1 et 2), 15 juillet (Montagne 3 et 4) - Une coupe annuelle minimum, broyage interdit et exportation de la récolte obligatoire - Pacage d'automne autorisé entre le 1^{er} septembre et le 30 novembre - Les réensemencements sont soumis à une demande d'autorisation et doivent être effectués avec des mélanges floraux adaptés	- Présence d'espèces végétales indicatrices de qualité - Surface d'un seul tenant - Les arbres et les buissons ne doivent pas couvrir plus de 50 % de la surface